

Le projet sera soumis au vote

MICHEL BOURQUI

Organisée hier soir à la Marelle par les Conseils municipaux de Tramelan et Saicourt, une séance d'information à la population sur l'implantation d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan a réuni près de 300 personnes. Scoop de la soirée: ce projet éolien, qui a fait couler beaucoup d'encre, sera soumis à des votations communales en septembre 2013. Animée par Philippe Zahno, vice-directeur de RJB, cette séance a été marquée par une manif silencieuse des opposants au projet, le PHP (Protection habitat et paysage Jura bernois). A l'aide de panneaux et de slogans, ils ont contesté son bien-fondé à l'extérieur de la salle avant l'ouverture de la séance. A l'heure des questions-réponses, ce sont d'ailleurs principalement des membres de PHP qui ont animé la discussion. Plus que des questions, c'était d'avantage un débat contradictoire entre les promoteurs du projet et leurs opposants, chacun argumentant ses chiffres, ses vérités et ses convictions.

Main dans la main

Milly Bregnard et Markus Gerber, respectivement maire de Tramelan et de Saicourt, ont souligné la parfaite collaboration de leurs communes sur l'élaboration du projet. Les maires ont plaidé pour le bien-fondé et l'indépendance totale que générerait le parc éolien de Tramelan en matière de production énergétique renouvelable.

Marcel Baerfuss, ingénieur ATB, François Comina, urbaniste communal, Emmanuel Contesse, ingénieur paysagiste,



Un photomontage réalisé par les opposants au projet, avec au premier plan, le restaurant des Places et les trois éoliennes les plus proches. LDD

Franz Bürgi, directeur de sol-E Suisse, Julien Gallet, chef de projet sol-E, ont présenté les différents aspects du projet: le contexte énergétique, la présentation des études d'impact sur l'environnement.

D'après Emmanuel Contesse, les diverses études entreprises attestent d'un bilan global conforme aux prescriptions environnementales. Les seules véritables nuisances concerneraient les chauves-souris. François Comina a repris dans le détail toutes les procédures liées à l'implantation de ces éoliennes, un volet déjà évoqué dans nos colonnes. La maire de Tramelan a informé sur les partenariats, les conventions et les redevances. Confirmation a été donnée que tous les

frais d'installation et de construction du parc, 55 millions de francs, seraient pris en charge par sol-E. Que les revenus annuels pour les deux communes et les propriétaires fonciers s'élèveront à 500 000 fr.

Les représentants de sol-E ont décortiqué tous les aspects techniques du projet. Dix éoliennes (7 sur Tramelan, 3 sur Saicourt) de 95 m avec des pales de 50 m. Elles devraient produire 45 GWh/par an, alors que la consommation d'électricité des deux communes est actuellement de 25 GWh/par an. Après une avalanche d'infos et de chiffres souvent complexes, de graphiques et de photomontages, le public a eu droit de parole durant un peu plus d'une heure. Le

temps de mesurer le fossé qui sépare les initiants du projet des opposants de PHP. On s'inquiète des nuisances que les éoliennes causeront au paysage. De leur bruit, de leur gigantisme et surtout de leur distance par rapport aux habitations du lieu. Et des dégâts qu'elles provoqueront sur la santé des habitants proches, selon un médecin de la place. Il paraît évident que bien de l'eau coulera dans le lit de la Trame avant que le peuple décide, en septembre 2013, de l'implantation ou non d'un parc éolien sur la Montagne de Tramelan. ○